

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Stages en milieu judiciaire 2023

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) offre aux étudiantes et étudiants en droit la possibilité d'effectuer un stage au sein d'une cour fédérale ou provinciale ou d'un tribunal administratif. Le stage aura lieu entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre de l'année en cours et pourra durer une semaine ou davantage, selon les disponibilités des juges participants. Au fil du stage, les étudiants pourront observer différents processus judiciaires et administratifs, effectuer des recherches sur la jurisprudence et la doctrine, rédiger des mémorandums et se familiariser avec de nouveaux domaines du droit ou encore assister à des audiences. Depuis que le programme a été créé, en 2019, des stagiaires ont été accueillis en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Lieu du stage

L'ICAJ tiendra compte du lieu de résidence et des intérêts de l'étudiant afin d'effectuer le jumelage avec un juge d'un tribunal participant. Les lieux varient d'une année à l'autre. L'ICAJ ne peut donc garantir qu'il y aura un tribunal participant dans la ville choisie par l'étudiant.

Admissibilité

Le stage s'adresse aux étudiants inscrits à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de premier cycle en droit (J.D., LL.B, B.C.L. ou l'équivalent) décerné par une université canadienne. Les candidats devront avoir terminé au moins une année d'étude avant le début du stage. Les étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2023 sont admissibles.

Inscription et date limite

Veillez fournir un relevé de notes de votre faculté de droit, un curriculum vitae et une lettre d'accompagnement d'une page expliquant votre intérêt et indiquant la ville (ou les villes) dans laquelle vous seriez en mesure d'entreprendre un stage dans un seul document PDF renommé de la manière suivante : Nom-Prénom_JI2023. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas remboursés. L'ICAJ se réserve le droit de ne pas offrir de stage si la candidature ne remplit pas les critères de sélection. L'ICAJ contactera uniquement les personnes dont la candidature a été retenue.

Les documents requis doivent être envoyés par courriel avant le 14 avril 2023 à l'adresse suivante : icaj@ciaj-icaj.ca. Les frais d'inscription de 10 \$ (non remboursables) doivent être acquittés avant le 15 avril également, à l'aide du formulaire en ligne : <https://www.jedonneenligne.org/ciaj-icaj/CLERK23/>.

À propos de l'ICAJ

L'ICAJ a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. Depuis sa création en 1974, l'organisme porte un œil critique sur notre système de justice et explore les questions d'actualité susceptibles d'améliorer l'administration de la justice et de préserver un système judiciaire fort et indépendant.

Pour en apprendre davantage sur notre organisme, visitez notre site Web au www.ciaj-icaj.ca.